



Commune des Aviron

Extrait N° 9 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 5 JAN. 2015
que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET

& &
&

AFFAIRE N° 9/ Recrutement d'agents en contrats aidés pour l'année 2015

- Création de postes

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

Dans le cadre de la réglementation sur la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques, la Préfecture a, par courrier en date du 14 novembre 2014, demandé aux communes de prendre une délibération autorisant le recrutement des contrats aidés et définissant un nombre plafond.

Le conseil est en conséquence invité, pour l'année 2015, à :

- ✓ Autoriser le recrutement de CUI/CAE dans la limite d'un plafond de 160 contrats soit une enveloppe financière de dépense de l'ordre de 2 183 635,20 euros (toutes charges comprises).
Ces contrats sont, selon la typologie du public bénéficiaire, susceptible de bénéficier d'un financement de 60 à 90%. Sur la base d'un taux moyen de remboursement de 75%, l'atténuation de charge est de l'ordre de 1 427 212,50 euros.
- ✓ Autoriser, le recrutement d'emplois d'avenir dans la limite d'un plafond de 33 contrats soit une dépense totale de 673 200,00 euros (outre les 4 contrats de trois ans déjà en cours):
 - Le renouvellement pour deux ans des postes créés en cours d'année 2014 soit un plafond de 27 contrats représente une dépense brute annuelle de 550 800 euros (charges patronales incluses). L'atténuation de charge à hauteur de 90% du salaire brut représente une recette de 421 483,04 euros.
 - La création de 6 nouveaux postes pour un montant annuel de dépenses de 122 400,00 et un remboursement de 93 601,00 euros.
- ✓ La dépense totale CAE-CUI plus les emplois d'avenir représente une somme de 2 856 836 euros et une compensation totale de 1 942 296 euros.
- ✓ Autoriser le maire ou le premier adjoint à prendre les actes nécessaires pour engager les contrats dans la limite du plafond en nombre et en crédits.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ✓ Autorise le recrutement de CUI/CAE dans la limite d'un plafond de 160 contrats soit une enveloppe financière de dépense de l'ordre de 2 183 635,20 euros (toutes charges comprises).
- ✓ Autorise, le recrutement d'emplois d'avenir dans la limite d'un plafond de 33 contrats soit une dépense totale de 673 200,00 euros :
- ✓ Autorise le maire ou le premier adjoint à prendre les actes nécessaires pour engager les contrats dans la limite du plafond en nombre et en crédits.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

